

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1517

20 juillet 2007

SOMMAIRE

Ability Elsdorf Retail S.à r.l.	72792	Mercury Munai Holding S.A.	72781
A. Lupolux S.à.r.l.	72796	Merrill Lynch International Investment Funds	72796
Arti Licence S.A.	72770	Meta Investissement S.A.	72779
AXA Luxembourg S.A.	72813	Metro Investment Luxembourg S.à r.l. ...	72793
BBK Invest S.à r.l.	72788	Mistimee Holding S.A.	72805
Bin Sabt International Group S.A.	72774	Mittlux Holding S.A.	72782
BTG Concept S.A.	72791	MK Gestion et Participation S.A.	72800
BT Luxembourg Investment Holdings S.A.	72785	Moventum S.A.	72771
Cablux S.A.	72815	Moventum S.C.A.	72771
Carola Investment	72807	ÖkoWorld Lux S.A.	72797
CCA Benelux S.A.	72770	Parginor S.A.	72777
Che.Si.Ca. Promotions s.à r.l.	72805	Paris (166 Faubourg A) S.A.	72776
Chilled Investments 2 S.A.	72803	Power Systems S.A.	72774
Chirron Internationale S.à r.l.	72788	Promo-House S.à r.l.	72773
Corilux S.A.	72773	PSM Lux SA	72771
Corporate Network Administration Limi- ted	72816	Rode S.A.	72782
DMF Holding SA	72774	Rosavent S.à r.l.	72808
DMF Partners Holding S.A.	72805	SAF-Holland S.A.	72772
Easyglas GmbH	72770	SGB S.A.S., succursale Luxembourg	72777
Europa Incoming S.A.	72792	Sinequanon General Partner Luxembourg S.A.	72798
Financière de Lorraine S.A.H.	72799	Société d'Assistance Technique et Ecologi- que S.A.	72797
Gest Plan Holding S.A.	72771	Stagin S.A.	72771
Giacomini Trust S.A.	72791	Telemaque	72782
Global Garden Products Luxembourg S.A.	72816	The Cutting Room S.à r.l.	72772
Immo Select S.A.	72779	Tiger Holding S.à r.l.	72785
Immoval Investissements S.A.	72816	TKK	72792
Jesada Holding S.A.	72788	Ulfin - Immobilien - International S.A. ...	72770
Landsitz - Immobilien - Verwaltungs- AG	72782	United in Sports S.C.A. Sicar	72793
L'Autre Traiteur S.A.	72778	Universal Immobilière, s.à r.l.	72815
LBREP II MC&S S.à r.l.	72792	Valauchan Caisse Auchan Italie S.C.A. ...	72774
Le comptoir du Wengé	72778	Valauchan Sopaneer International S.C.A.	72772
L.T.T. Holding S.A.	72799	Volutio S.à.r.l.	72773
Matro S.A.	72785		

Easyglas GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 3, route de Stadtbredimus.
R.C.S. Luxembourg B 102.119.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007069028/3342/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00654. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Ulfm - Immobilien - International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 10, rue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 85.795.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2007069025/1429/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03895. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

CCA Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 82.988.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2007069024/1429/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03923. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Arti Licence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 82.261.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007069029/320/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03327. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Gest Plan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 98.337.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007069031/320/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03990. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

**Moventum S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. Moventum S.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 75.930.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 47034 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007070460/211/12.

(070075453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

PSM Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 73.078.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007069021/1488/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04647. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Stagin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 97.579.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007069030/320/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03331. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

SAF-Holland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 113.090.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007068993/242/12.

(070074754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

The Cutting Room S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3450 Dudelange, 25, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 111.607.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007069022/1488/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04648. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Valauchan Sopaneer International S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 52.454.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 septembre 1995, acte publié au Mémorial C n^o 620 du 6 décembre 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 20 décembre 1995, acte publié au Mémorial C n^o 165 du 3 avril 1996, en date du 4 juin 1996, acte publié au Mémorial C n^o 451 du 12 septembre 1996, en date du 4 septembre 1997, acte publié au Mémorial C n^o 694 du 10 décembre 1997, en date du 8 avril 1998, acte publié au Mémorial C n^o 477 du 30 juin 1998, en date du 20 mai 1999, acte publié au Mémorial C n^o 601 du 6 août 1999, en date du 19 mai 2000, acte publié au Mémorial C n^o 727 du 5 octobre 2000, en date du 18 mai 2001, acte publié au Mémorial C n^o 507 du 5 juillet 2001, en date du 16 mai 2002, acte publié au Mémorial C n^o 1170 du 3 août 2002, en date du 3 juillet 2003, acte publié au Mémorial C n^o 862 du 22 août 2003, par-devant M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 13 mai 2004, acte publié au Mémorial C n^o 725 du 14 juillet 2004, en date du 9 mai 2005, acte publié au Mémorial C n^o 1032 du 13 octobre 2005, en date du 15 mai 2006, acte publié au Mémorial C n^o 1505 du 5 août 2006, en date du 20 décembre 2006, acte publié au Mémorial C n^o 641 du 18 avril 2007, en date du 11 janvier 2007, acte publié au Mémorial C n^o 953 du 23 mai 2007, en date du 15 mai 2007, non encore publié.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007069417/321/27.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03236. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Promo-House S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 64, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 92.378.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.
FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.
Signature

Référence de publication: 2007069218/1429/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03874. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Volutio S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5535 Remich, 8, Impasse Saint François.
R.C.S. Luxembourg B 98.535.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 47125 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007070457/211/11.

(070075180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Corilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 74.916.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 20 octobre 2006,
tenue au siège social de la société*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Walter Hauth de ses postes d'administrateur et d'administrateur-délégué et décide de nommer en son remplacement au poste d'administrateur Monsieur Christophe Masuccio, employé privé, né le 20 avril 1977 à Creutzwald (France), demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, pour une durée de quatre ans.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de 2010 statuant sur les comptes de l'année 2009.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de révoquer le mandat de Madame Caroline Caselli et nomme en son remplacement la société AC INTERNATIONAL S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, R.C.S. Luxembourg B 50 384, représentée par son directeur général Monsieur Alain Caselli pour une durée de quatre ans.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de 2010 statuant sur les comptes de l'année 2009.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Alain Caselli pour une durée de quatre ans.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2010 statuant sur les comptes de l'année 2009.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.
Signature

Référence de publication: 2007069813/1429/29.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01543. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070073722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

DMF Holding SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 44.416.

—
Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, portant à publication tenue au siège social de la société en date du 10 novembre 2006 à 8h00

Décisions

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- de remplacer Monsieur Frédéric Deflorenne dans sa fonction de commissaire aux comptes par la société DATA GRAPHIC, RCS Luxembourg B 42.166, ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, dont le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes de l'année 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007069246/4286/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01439. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Valauchan Caisse Auchan Italie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 115.266.

—
Constituée par-devant M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 23 mars 2006, acte publié au Mémorial C n^o 1153 du 14 juin 2006, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 juillet 2006, acte publié au Mémorial C n^o 1888 du 7 octobre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007069414/321/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03233. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

**Power Systems S.A., Société Anonyme,
(anc. Bin Sabt International Group S.A.).**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 59.513.

—
L'an deux mille sept, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BIN SABT INTERNATIONAL GROUP S.A., avec siège social à L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J. F. Kennedy,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 59.513,

constituée sous la dénomination de CONTINENTAL CONSULTING GROUP (C.C.G.) S.A., aux termes d'un acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 2 juin 1997, publié au Mémorial C numéro 496 du 12 septembre 1997,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire prénommé, en date du 19 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 817 du 3 novembre 1999.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Assia Derguiani, employée privée, demeurant à F-57290 Fameck, 16, rue François de Wendel.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange.

Mademoiselle la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent (100) actions d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs (12.500,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Modification de la raison sociale en POWER SYSTEMS S.A.

Modification afférente de l'article premier (1^{er}) des statuts;

2) Modification de l'article deux (2) des statuts relatif à l'objet social comme suit:

La société a pour objet la vente, le service après vente, la maintenance, l'installation et la fourniture de tous matériaux dans le domaine du courant faible, basse tension et moyenne tension électrique, les systèmes d'alarme anti-intrusion, incendie, contrôle d'accès, parlophonie, surveillance vidéo, matériel informatique, câblage informatique, fibre optique et électricité générale.

Elle a aussi pour objet la consultance en réseaux d'entreprises et la sécurité informatique.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utile à l'accomplissement ou au développement de son objet.

3) Suppression de la valeur nominale des actions.

4) Conversion de la devise du capital de LUF en euros

Modification afférente de l'article 3 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la raison sociale de la société de BIN SABT INTERNATIONAL GROUP S.A. en POWER SYSTEMS S.A.

Suite à cette décision, le premier alinéa de l'article premier (1^{er}) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. 1^{er} alinéa. Il existe une société anonyme sous la dénomination de: POWER SYSTEMS S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article deux (2) des statuts relatif à l'objet social de la société comme suit:

Art. 2. La société a pour objet la vente, le service après vente, la maintenance, l'installation et la fourniture de tous matériaux dans le domaine du courant faible, basse tension et moyenne tension électrique, les systèmes d'alarme anti-intrusion, incendie, contrôle d'accès, parlophonie, surveillance vidéo, matériel informatique, câblage informatique, fibre optique et électricité générale.

Elle a aussi pour objet la consultance en réseaux d'entreprises et la sécurité informatique.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utile à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions qui était de douze mille cinq cents francs (12.500,-) par action.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise du capital social de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) en Trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (€ 30.986,69) sur base du cours de change de 1,- LUF = 40,3399 €.

Suite à cette décision et à la résolution qui précède, l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (€ 30.986,69), représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Mademoiselle la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Derguiani, S. Henryon, S. Afonso-Da Chao Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch/Al., le 24 mai 2007, Relation: EAC/2007/5553. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 mai 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007069723/219/84.

(070074148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Paris (166 Faubourg A) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 110.689.

L'an deux mille sept, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PARIS (166 FAUBOURG A) S.A., avec siège social à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 9 septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 31 du 5 janvier 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 110.689, au capital social de un million sept cent mille euros (EUR 1.700.000,00), représenté par six cent quatre-vingt-quinze (695) actions de classe «A» et deux cent trente-deux (232) actions de classe «B», toutes sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Cécile Diverchy, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Micael Artur Da Silva Carneiro, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Anne-Ly Mertens-Protz, employée privée, demeurant à Echternach.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes.
4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution de la société anonyme PARIS (166 FAUBOURG A) S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme PARIS (166 FAUBOURG A) S.A.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction, pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur Monsieur Alain Tircher, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Diverchy, M. Da Silva, A. Prott, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, LAC/2007/10086. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007068856/227/65.

(070074738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Parginor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 54.717.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

Référence de publication: 2007070508/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03830. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

SGB S.A.S., succursale Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.

R.C.S. Luxembourg B 128.486.

OUVERTURE DE SUCCURSALE

Extrait

Il résulte d'une décision de M. Paul Castellani, PDG de la société SGB S.A.S., établie et ayant son siège social à F-01601 Trévoux, 256, allée de Fétan (ci-après la Société), du 9 mai 2007, de créer au Luxembourg une succursale de la Société, la société SGB S.A.S. succursale Luxembourg, avec adresse commerciale à L-4149 Esch, ZI um Monkeler. L'activité de la succursale consistera en la vente et location d'échafaudages, avec activité accessoire de montage d'échafaudages.

Par cette même décision, la Société charge M. Laurent Biagini, demeurant à L-57155 Marly, 12, rue de la Prelotte, d'occuper la fonction de représentant permanent de la succursale.

La succursale est engagée par la signature conjointe de M. Biagini, ensemble avec celle de M. Stéphane Schmidt directeur administratif et financier de la Société ou de M. Paul Castellani, PDG de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

Pour extrait conforme

M^e C. Jungers

Référence de publication: 2007069058/5499/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03730. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

**Le comptoir du Wengé, Société Anonyme,
(anc. L'Autre Traiteur S.A.).**

Siège social: L-1112 Luxembourg, 80, rue de l'Acierie.

R.C.S. Luxembourg B 94.579.

L'an deux mille sept, le trois mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme L'AUTRE TRAITEUR S.A., ayant son siège social à L-1112 Luxembourg, 80, rue de l'Acierie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 94.579, constituée originairement sous la dénomination sociale de PINCINO S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 836 du 13 août 2003,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 253 du 3 mars 2004, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en L'AUTRE TRAITEUR S.A.,

ayant un capital social souscrit fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pascal Brasseur, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carine De Jaeger, comptable, demeurant à Bastogne (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Carine De Jaeger, préqualifiée.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination de la société en LE COMPTOIR DU WENGÉ et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en LE COMPTOIR DU WENGÉ et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de LE COMPTOIR DU WENGÉ.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Brasseur, C. De Jaeger, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 mai 2007. Relation GRE/2007/2104. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007068798/231/59.

(070074925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Meta Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 74.458.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007070509/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03818. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Immo Select S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 128.525.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée FIDCOSERV S.à r.l., ayant son siège social à 2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, R.C.S. Luxembourg section B numéro 45.049, ici représentée par son gérant Monsieur Romain Kettel, ci-après qualifié;

2.- Monsieur Romain Kettel, comptable, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de IMMO SELECT S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente et la mise en valeur de tous immeubles bâtis et non bâtis, l'exploitation d'une agence immobilière et la promotion immobilière.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de P administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de P administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.
- 3) Exceptionnellement, la première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

Souscription et Libération

Les comparants précités ont souscrits aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société à responsabilité limitée FIDCOSERV S.à r.l., prédésignée, cent cinquante-cinq actions	155
2.- Monsieur Romain Kettel, préqualifié, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cents euro.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Victor Vangelista, agent immobilier, né à Pétange, le 13 janvier 1956, demeurant à L-4930 Bascharage, 26, boulevard John F. Kennedy, président du conseil d'administration;

- Monsieur Romain Kettel, comptable, né à Luxembourg, le 29 juillet 1958, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er} ;

- Monsieur André Pippig, comptable, né à Esch-sur-Alzette, le 10 juillet 1971, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er} .

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée AUDITSERV SARL, ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er} , R.C.S. Luxembourg section B numéro 106384.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaires prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

5.- Le siège social est établi à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Victor Vangelista, préqualifié, avec pouvoir d'engager valablement la société en toutes circonstances par sa signature individuelle, comprenant notamment et sans restriction toutes transactions immobilières et tous pouvoirs de constituer hypothèque et de donner mainlevée totale ou partielle.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Kettel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 juin 2007. Relation GRE/2007/2458. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007070314/231/125.

(070075327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Mercury Munai Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 89.063.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.
FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.
Signature

Référence de publication: 2007069220/1429/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03897. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Telemaque, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 22.648.

L'état des actifs nets au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

A. Marguet.

Référence de publication: 2007070383/1593/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04297. - Reçu 86 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Mittlux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 90.649.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 45415 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007070437/211/11.

(070075753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Rode S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 65.131.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

Référence de publication: 2007070502/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03839. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Landsitz - Immobilien - Verwaltungs- AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6581 Rosport, 9, rue Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 128.526.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den vierundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Die Aktiengesellschaft DILIGENTIA AG-UNTERNEHMENSBERATUNG AG, mit Sitz in L-6581 Rosport, 9, rue Neuve,

hier rechtmässig vertreten durch ihren Vorsitzenden des Verwaltungsrates Herrn Hermann Theodor Stute, Systemanalytiker, wohnhaft in D-54310 Ralingen - Wintersdorf, Auf der Fromgasse 3, (Bundesrepublik Deutschland).

2.- Die Aktiengesellschaft R-LUXINVEST SA, mit Sitz in L-6691 Moersdorf (Wasserbillig), 7, am leweschten Flouer, hier rechtmässig vertreten durch ihren Vorsitzenden des Verwaltungsrates Herrn Hanns Peter Seidel, Buchprüfer, wohnhaft in L-6691 Moersdorf, 7, am leweschten Flouer.

Welche Komparenten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchen, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Unter der Bezeichnung LANDSITZ - IMMOBILIEN -VERWALTUNGS- AG wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Rosport.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und die Verwaltung von Immobilien zu Wohnzwecken. Daneben kann die Gesellschaft auch gewerbliche Immobilien ankaufen und verwalten.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien von jeweils einhundert Euro (100,- EUR.).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist bevollmächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden vorzunehmen.

Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner

Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder per elektronische Post erfolgen kann, ist gestattet.

In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Telekopie oder elektronische Post erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

Art. 8. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Art. 9. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 10. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am zweiten des Monats Mai um 11.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 11. Die Einberufung zu jeder Generalversammlung unterliegt den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Generalversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Art. 12. Die Generalversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Art. 13. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter, natürliche oder juristische Personen, durchgeführt, welche von der Generalversammlung, die ihre Aufgaben und Vergütungen festlegt, ernannt werden.

Art. 14. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, dass die Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

1.- Die Aktiengesellschaft DILIGENTIA AG-UNTER NEHMENSBERATUNG AG, mit Sitz in L-6581 Rosport, 9, rue Neuve, einhundertfünfundfünfzig Aktien	155
2.- Die Aktiengesellschaft R-LUXINVEST SA, mit Sitz in L-6691 Moersdorf (Wasserbillig), 7, am leweschten Flouer, einhundertfünfundfünfzig Aktien	155
Total: dreihundertzehn Aktien	310

Alle vorgenannten Aktien wurden voll und ganz eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.
- 2.- Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2008 statt.
- 3.- Ausnahmsweise kann der erste Delegierte des Verwaltungsrates durch die erste Generalversammlung ernannt werden.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welcher der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendvierhundert Euro zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

Ausserordentliche Generalversammlung

Als dann finden die eingangs erwähnten Komparenten, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6581 Rosport, 9, rue Neuve.
- 2.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, und die der Kommissare auf einen festgesetzt.

3.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:

- a) Herr Dr. Winfried Konrad Niggemeyer, Rechtsanwalt, geboren in Trier, (Bundesrepublik Deutschland), am 10. September 1949, wohnhaft in D-54295 Trier, Stefan-George-Strasse 13;
- b) Herr Hermann Theodor Stute, Systemanalytiker, geboren in Bocholt, (Bundesrepublik Deutschland), am 7. Dezember 1939, wohnhaft in D-54310 Ralingen - Wintersdorf, Auf der Fromgasse 3, Vorsitzender des Verwaltungsrates;
- c) Herr Hanns-Peter Seidel, Buchprüfer, geboren in Eibenstock, (Bundesrepublik Deutschland), am 6. Dezember 1944, wohnhaft in L-6691 Moersdorf (Wasserbillig), 7, am Ieweschten Flouer.

4.- Zum Kommissar wird ernannt:

Die Aktiengesellschaft SALCON S.A., mit Sitz in L-6680 Mertert, 2, rue Haute, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 107.576.

5.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2012.

6.- Gebrauch machend vom durch Punkt 3) der Übergangsbestimmungen vorgesehenen Recht, ernennt die Generalversammlung Herrn Hermann Theodor Stute, vorgenannt, zum ersten Delegierten des Verwaltungsrates, mit der Befugnis die Gesellschaft durch seine Einzelunterschrift zu verpflichten.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Signé: T. Stute, H. P. Seidel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 juin 2007. Relation GRE/2007/2445. — Reçu 710 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007070312/231/145.

(070075328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Tiger Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 117.414.

—

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 46969 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007070440/211/11.

(070075200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Matro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 128.541.

—

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 45796 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007070463/211/11.

(070075576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

BT Luxembourg Investment Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 92.175.

—

In the year two thousand seven, on the thirtieth day of March at 11.30 a.m.

Before us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Maître Hagen Reinsberg, lawyer, residing in Luxembourg, acting as attorney of the Company pursuant to a resolution of the Board of Directors of the Company (as defined below) passed on March 29, 2007.

A copy of the minutes of the Board of Directors, having been signed ne varietur by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the notary to act that:

I. The Company has been incorporated under the name BT LUXEMBOURG INVESTMENT HOLDINGS S.à r.l. by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on January 23, 2003, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no. 374 on April 5, 2003 and which articles have been amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, predefined, on March 25, 2003, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 602, on June 3, 2003; the legal form of the Company has been changed into «société anonyme» (public limited company) and the name into BT LUXEMBOURG INVESTMENT HOLDINGS S.A. by a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated March 27, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 1231, on June 26, 2006 and amended by a deed of the same notary on March 30, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 1231, on June 26, 2006.

II. The share capital of the Company amounts to EUR 3,680,000.- (three million six hundred eighty thousand euros) represented by 1,000,000 (one million) Class A Ordinary Shares and 600,000 (six hundred thousand) Class B Preference Shares with a par value of EUR 2,30.- (two euros and thirty cent) per share.

III. According to article 5.2. of the articles of association of the Company, the authorized capital is fixed at EUR 25,300,000.- (twenty-five million three hundred thousand euros) consisting of 11,000,000 (eleven million) shares having a par value of EUR 2.30 (two euros thirty cents) each, comprising 10,000,000 (ten million) Class A Ordinary Shares and 1,000,000 (one million) Class B Preference Shares and article 5.5. of the articles of association of the Company allows the Board of Directors to increase the share capital of the Company and suspend any pre-emptive subscription rights of existing shareholders within the limits of the authorized capital.

IV. During its meeting dated March 29, 2007, the Board of Directors of the Company decided to proceed to the increase of the share capital in an amount of EUR 1,547,440.- (one million five hundred forty-seven thousand four hundred forty euros) by the issuance of 672,800 (six hundred seventy-two thousand eight hundred) new Class B Shares (collectively referred to as the «Newly Issued Shares») together with a share premium of EUR 9.3725 (nine point three seven two five euros) per Class B share.

V. During its meeting dated March 29, 2007, the Board of Directors furthermore used its right to exclude the pre-emption right of the Company's other shareholder for the benefit of OGIER TRUSTEE (JERSEY) LIMITED as trustee for the BT GROUP RESEARCH & DEVELOPMENT TRUST (No. 2) in accordance with article 5.5. of the articles of association of the Company.

VI. The Newly Issued Shares have been entirely subscribed and paid in by OGIER TRUSTEE (JERSEY) LIMITED as trustee for the BT GROUP RESEARCH & DEVELOPMENT TRUST (No. 2) as here-above stated in consideration for a global cash contribution of EUR 7,853,258.- (seven million eight hundred fifty-three thousand two hundred fifty-eight euros).

VII. The amount of EUR 7,853,258.- (seven million eight hundred fifty- three thousand two hundred fifty-eight euros) is at the free disposal of the Company as it has been evidenced to the undersigned notary which has been has been evidenced to the undersigned notary by a blocking certificate issued by DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., which having been signed ne varietur by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

VIII. As a consequence of such increase of capital, the Board of Directors decided to amend article 5.1. of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

«5.1. The Company has an issued capital of EUR 5,227,440.- (five million two hundred twenty-seven thousand four hundred forty euros) divided into 1,000,000 (one million) Class A Ordinary Shares and 1,272,800 (one million two hundred seventy-two thousand eight hundred) Class B Preference Shares with a par value of EUR 2.30 (two euros and thirty cents) each.»

Expenses

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately eighty-three thousand two hundred and fifty euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente mars à 11.30 heures.

Par-devant nous Maître Jean Seckler, résidant à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Maître Hagen Reinsberg, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la Société en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société (telle que définie ci-dessous) prise en sa réunion du 29 mars 2007.

Une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, es qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la Société a été constituée sous la dénomination de BT LUXEMBOURG INVESTMENT HOLDINGS S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 374 en date du 5 avril 2003, dont les statuts ont été modifiés suivant acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, du 25 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 602, en date du 3 juin 2003. La forme juridique de la Société a été changée en société anonyme et la dénomination en BT LUXEMBOURG INVESTMENT HOLDINGS S.A. suivant acte de Maître Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 1231, en date du 26 juin 2006 et modifié par le même notaire en date du 30 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1231, en date du 26 juin 2006.

II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à 3.680.000,- EUR (trois million six cent quatre-vingt mille euros) représentés par 1.000.000 (un million) Actions ordinaires de catégorie A et 600.000 (six cent mille) Actions préférentielles de catégorie B d'une valeur nominale de 2,30 EUR (deux euros et trente cents euros) par action;

III. Selon l'article 5.2. des statuts, le capital autorisé est fixé à un total 25.300.000,- EUR (vingt-cinq millions trois cent mille euros) divisé en 11.000.000 (onze millions) d'actions avec une valeur nominale de EUR 2,30 (deux euros trente cents) chacune, consistant en 10.000.000 (dix millions) d'actions de la catégorie A et 1.000.000 (un million) d'actions de la catégorie B et l'article 5.5. des statuts autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé et suspendre tout droit de préemption des actionnaires existants.

IV. Lors de sa réunion du 29 mars 2007, le conseil d'administration, a décidé de réaliser une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 1.547.440,- EUR (un million cinq cent quarante sept mille quatre cent quarante euros) par l'émission de 672.800 (six cent soixante douze mille huit cent) Actions de catégorie B (ci-après collectivement appelées les «Actions Nouvellement Emises») avec une prime d'émission d'un montant de 9.3725 (neuf points trois sept deux cinq euros) par action.

V. Que lors de sa réunion du 29 mars 2007, le Conseil d'Administration, a fait usage de son droit d'exclusion des droits de préemption des autres actionnaires existants de la Société au bénéfice de OGIER TRUSTEE (JERSEY) LIMITED, trustee de BT GROUP RESEARCH & DEVELOPMENT TRUST (n ° 2) conformément à l'article 5.5. des statuts de la Société.

VI. Les Actions Nouvellement Emises ont été entièrement souscrites par OGIER TRUSTEE (JERSEY) LIMITED, trustee de BT GROUP RESEARCH & DEVELOPMENT TRUST (n ° 2) tel que décrit ci-dessus pour un montant total de 7.853.258,- EUR (sept millions huit cent cinquante-trois mille deux cent cinquante-huit euros).

VII. Le montant de 7.853.258,- EUR (sept millions huit cent cinquante-trois mille deux cent cinquante-huit euros) est à la libre disposition de la Société tel que cela a été prouvé au notaire instrumentaire par un certificat de blocage émis par DEXIA BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG S.A., après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement

VIII. En conséquence d'une telle augmentation de capital, le Conseil d'Administration a décidé de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

«5.1. La société aura un capital souscrit de EUR 5.227.440,- (cinq millions deux cent vingt-sept mille quatre cent quarante Euros) divisé en 1.000.000 (un million) d'actions de catégorie A et 1.272.800 (un million deux cent soixante-douze mille huit cent) actions préférentielles de catégorie B avec une valeur nominale de EUR 2,30 (deux euros trente cents) chacune.»

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à quatre-vingt-trois mille deux cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. Reinsberg, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 avril 2007, Relation GRE/2007/1570. — Reçu 78.532,58 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 mai 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007068794/231/128.

(070074669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Chirron Internationale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 96.683.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007069423/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03859. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Jesada Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.218.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007070516/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03812. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

BBK Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 47, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 128.527.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

1.- Madame Marie-Thérèse Arnoux, épouse Stock, sans état, née à Nancy, (France), le 22 août 1949, demeurant à L-1933 Luxembourg, 43, rue de Siggy vu Lëtzebuerg.

2.- Monsieur Jean-Baptiste Stock, dirigeant d'entreprises, né à Luxembourg, le 21 juillet 1979, demeurant à L-2311 Luxembourg, 47, avenue Pasteur.

3.- Monsieur Nicolas Berg, cadre de compagnie d'assurances, né à Paris, (France), le 3 mai 1974, demeurant à NY-10005 New York, 10 Liberty Street, (Etats-Unis d'Amérique).

4.- Madame Anne-Claire Stock, épouse Berg, avocate, née à Luxembourg, le 19 mars 1976, demeurant à NY-10005 New York, 10 Liberty Street, (Etats-Unis d'Amérique).

5.- Mademoiselle Anne-Sophie Albert, directrice marketing, née à Aix en Provence, (France), le 7 mai 1978, demeurant à L-2311 Luxembourg, 47, avenue Pasteur.

6.- Monsieur Davor Simac, diplomate, né à Paris, (France), le 2 juin 1979, demeurant à F-75017 Paris, 12, rue de l'Etoile, (France).

7.- Madame Marie Dedeyan, épouse Simac, consultante, née à Paris, (France), le 16 mai 1979, demeurant à F-75017 Paris, 12, rue de l'Etoile, (France).

8.- Monsieur Antoine Jacquemin, cadre de banque, né à Reims, (France), le 22 octobre 1979, demeurant à F-75116 Paris, 5, rue Copernic, (France).

9.- Monsieur Charles-Henri Prevost, cadre Télécom, né à Levallois-Perrier, (France), le 28 décembre 1977, demeurant à F-75003 Paris, 34, rue de Montmorency, (France).

10- Mademoiselle Florence De San Fulgencio, chef de produits, née à Colombes, (France), le 26 avril 1979, demeurant à F-75003 Paris, 34, rue de Montmorency, (France).

11.- Monsieur Maxime Lorthiois, cadre de banque, né à Nancy, (France), le 8 janvier 1978, demeurant à F-75003 Paris, 116, rue du Cherche Midi, (France).

12.- Madame Anne Brizay, épouse Lorthiois, chargé de communication, née à Nancy, (France), le 8 janvier 1978, demeurant à F-75003 Paris, 116, rue du Cherche Midi, (France).

Les comparants sub 1) et 3) à 12) sont ici représentés par Monsieur Jean-Baptiste Stock, préqualifié, en vertu de treize procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer par les présentes:

Titre I^{er} .- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de BBK INVEST S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à soixante et onze mille euros (71.000,- EUR), représenté par mille quatre cent vingt (1.420) parts sociales de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les parts sociales comme suit:

1.- Madame Marie Thérèse Arnoux, épouse Stock, préqualifiée, cinq cents parts sociales	500
2.- Monsieur Jean Baptiste Stock, préqualifié, deux cents parts sociales	200
3.- Monsieur Nicolas Berg, préqualifié, cent parts sociales,	100
4.- Madame Anne Claire Stock, épouse Berg, préqualifiée, cent parts sociales	100
5.- Madame Anne Sophie Albert, préqualifiée, cent trente parts sociales	130
6.- Monsieur Davor Simac, préqualifié, vingt-cinq parts sociales	25
7.- Madame Marie Dedeyan, épouse Simac, préqualifié, vingt-cinq parts sociales	25
8.- Monsieur Antoine Jacquemtn, préqualifié, cent parts sociales	100
9.- Monsieur Charles-Henri Prevost, préqualifié, vingt parts sociales	20

10.- Mademoiselles Florence De San Fulgencio, préqualifiée, vingt parts sociales	20
11.- Monsieur Maxime Lorthiois, préqualifié, cent parts sociales	100
12.- Madame Anne Brizay, épouse Lorthiois, préqualifiée, cent parts sociales	100
Total: sept cent dix parts sociales	1.420

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de soixante et onze mille euros (71.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ deux mille cent euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-2311 Luxembourg, 47, avenue Pasteur.
- 2.- Monsieur Jean Baptiste Stock, dirigeant d'entreprises, né à Luxembourg, le 21 juillet 1979, demeurant à L-2311 Luxembourg, 47, avenue Pasteur, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-B. Stock, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 juin 2007. Relation GRE/2007/2442. — Reçu 710 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007070311/231/152.

(070075330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

BTG Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8372 Hobscheid, 23, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 70.277.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 juin 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007070434/202/12.

(070075744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Giacomini Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Bellevue.
R.C.S. Luxembourg B 105.293.

Extrait du procès-verbal de L'assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 19 avril 2007

Résolutions

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante rue Bellevue, 3, L-1227 Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission du Commissaire aux comptes, CO-VENTURES S.A. qui sera remplacé par la société AUTONOME DE REVISION SCIV, rue de Merl, 74, L-2146 Luxembourg, qui terminera le mandat du Commissaire aux comptes démissionnaire.

L'Assemblée prend acte de la démission des administrateurs PAN EUROPEAN VENTURES S.A.,

M. Jacquet Gilles et M. Girardeaux Christel et décide de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires:

M. Mario Iacopini, né le 2 juin 1947 à Rome (I), demeurant professionnellement rue de la Reine, 2, L-2418 Luxembourg

M. Giacomo Ferraro, né le 23 juillet 1962 à Genova (I), demeurant professionnellement rue de la Reine, 2, L-2418 Luxembourg

Mme Nerina Cucchiaro, née le 4 octobre 1964 à Gemona, (I), demeurant professionnellement rue de la Reine 2, L-2418 Luxembourg, qui termineront les mandats de leur prédécesseurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

GIACOMINI TRUST S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007069060/2192/26.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01841. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

TKK, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.628.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 47169 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007070442/211/11.

(070075436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

LBREP II MC&S S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 125.658.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 47229 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007070445/211/11.

(070075438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Ability Elsdorf Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 125.433.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 47420 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007070447/211/11.

(070075444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Europa Incoming S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 65.839.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007069421/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF02911. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

United in Sports S.C.A. Sicar, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.862.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 47295 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007070411/211/12.

(070075455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Metro Investment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8008 Strassen, 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 85.271.

In the year two thousand and six, on the twelfth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing at Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of METRO INVESTMENT LUXEMBOURG, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 2, route d'Arlon, L-8008 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 85.271 (the «Company»), incorporated by a notarial deed enacted on 12 December 2001, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 597 of 17 April 2002, and whose articles of association have been amended for the last time by a deed dated 26 November 2003, published in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» number 82 of 21 January 2004 (the «Articles»).

To this end, appear the shareholders of the Company, (i) METRO LUXEMBURG HOLDING GmbH, a company incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Schlüterstrasse 1, 40235 Düsseldorf, Germany and (ii) METRO SECHSTE GESELLSCHAFT FÜR VERMÖGENSVERWALTUNG mbH, a company incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Schlüterstrasse 1, 40235 Düsseldorf, Germany (the «Shareholders»).

Both of them are duly represented by Mr. Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium, by virtue of proxies both given under private seal, and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

The proxy holder requests the notary to act that:

I.- As it appears from the attendance list, the 4,345,106 (four million three hundred forty-five thousand one hundred six) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been duly informed.

II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;
2. Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 108,615,150.- (one hundred eight million six hundred fifteen thousand one hundred fifty Euros) so as to decrease the share capital from EUR 108,627,650.- (one hundred eight million six hundred twenty-seven thousand six hundred fifty Euros) to an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) by cancellation of 4,344,606 (four million three hundred forty-four thousand six hundred six) shares of the Company and subsequent decrease of the legal reserve of the Company by an amount of EUR 10,861,515.- (ten million eight hundred sixty-one thousand five hundred fifteen Euros);
3. Subsequent amendment of article 8 of the Articles in order to reflect the new share capital pursuant to the above resolution; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been unanimously taken:

First resolution

It is unanimously resolved that the shareholders waive their right to notice to the extraordinary general meeting, which should have been sent to them prior to this meeting; according to article 16 of the Articles, the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is unanimously resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

It is unanimously resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 108,615,150.- (one hundred eight million six hundred fifteen thousand one hundred fifty Euros) so as to decrease the share capital from EUR 108,627,650.- (one hundred eight million six hundred twenty-seven thousand six hundred fifty Euros) to an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) by cancellation of 4,344,606 (four million three hundred forty-four thousand six hundred six) shares of the Company in proportion to the current shareholdings held by the Shareholders in the Company.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statement and resolution, it is unanimously resolved to decrease the legal reserve of the Company by an amount of EUR 10,861,515.- (ten million eight hundred sixty-one thousand five hundred fifteen Euros) in proportion to the current shareholdings held by the Shareholders in the Company and repayment up to their participation.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, it is unanimously resolved to amend article 8 of the Articles to be read now as follows:

« **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros), represented by 500 (five hundred) shares, each with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros).

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the same manner required for amendment of the Articles.»

As a consequence of the foregoing statement and resolution, it is unanimously resolved that the shareholding of the Company is now composed of:

- METRO LUXEMBURG HOLDING GmbH: (one hundred thirty-four) shares	134
- METRO SECHSTE GESELLSCHAFT FÜR VERMÖGENSVERWALTUNG mbH: (three hundred sixty-six) shares	366

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its Capital Decrease, have been estimated at about two thousand Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le douze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de METRO INVESTMENT LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, route d'Arlon, L-8008 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.271 (la «Société»), constituée suivant acte notarié reçu le 12 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 597 du 17 avril 2002, et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du 26 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 82 du 21 janvier 2004 (les «Statuts»).

A cet effet, comparaissent les associés de la Société, d'une part, (i) METRO LUXEMBOURG HOLDING GmbH, une société constituée selon les lois allemandes, ayant son siège social au Schlüterstrasse 1, 40235 Düsseldorf, Allemagne et d'autre part (ii) METRO SECHSTE GESELLSCHAFT FÜR VERMÖGENSVERWALTUNG mbH, une société constituée selon les lois allemandes, ayant son siège social au Schlüterstrasse 1, 40235 Düsseldorf, Allemagne, (les «Associés»).

Tous deux sont dûment ici représentées par M. Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu de procurations toutes deux données sous seing privé, le nombre de parts sociales qu'ils détiennent étant précisé sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

I.- Il ressort de la liste de présence que les 4.345.106 (quatre millions trois cent quarante-cinq mille cent six) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les Associés ont été préalablement informés.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de 108.615.150,- EUR (cent huit millions six cent quinze mille cent cinquante euros), de sorte à réduire le capital social de 108.627.650,- EUR (cent huit millions six cent vingt-sept mille six cent cinquante euros) pour le porter à 12.500,- EUR (douze mille cinq cent euros), par annulation de 4.344.606 (quatre millions trois cent quarante-quatre mille six cent six) parts sociales de la Société et diminution subséquente de la réserve légale de la Société pour un montant de 10.861.515,- EUR (dix millions huit cent soixante et un mille cinq cent quinze euros);
3. Modification subséquente de l'article 8 des Statuts, aux fins de refléter le montant du nouveau capital social conformément à la résolution précédente; et
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les Associés, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé à l'unanimité que les Associés renoncent à leur droit à être convoqués à l'assemblée générale extraordinaire, une telle convocation ayant dû leur être adressés préalablement à la présente assemblée; conformément aux dispositions de l'article 16 des Statuts, les Associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués, et par voie de conséquence, sont d'accord pour délibérer et voter sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour. Il est de plus décidé à l'unanimité que l'ensemble de la documentation produite au cours de la présente assemblée a été tenu à la disposition des Associés dans un laps de temps suffisant pour les mettre en mesure d'examiner avec attention chacun de ces documents.

Seconde résolution

Il est décidé à l'unanimité de réduire le capital social de la Société d'un montant de 108.615.150,- EUR (cent huit millions six cent quinze mille cent cinquante euros), de sorte à réduire le capital social de 108.627.650,- EUR (cent huit millions six cent vingt-sept mille six cent cinquante euros) pour le porter à un montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cent euros), par annulation de 4.344.606 (quatre millions trois cent quarante-quatre mille six cent-six) parts sociales de la Société en proportion de leur parts sociales détenues actuellement par les Associés dans la Société et remboursement aux associés à due concurrence.

Troisième résolution

En conséquence de la précédente résolution, il est décidé à l'unanimité de réduire la réserve légale de la Société pour un montant de 10.861.515,- EUR (dix millions huit cent soixante et un mille cinq cent quinze euros) en proportion de leur parts sociales actuelles détenues par les Associés dans la Société.

Quatrième résolution

En conséquence de des précédentes résolutions, il est décidé à l'unanimité de modifier l'article 8 des Statuts pour le lire désormais comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cent euros), représenté par 500 (cinq cent) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros).

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des Associés prise dans des conditions identiques pour la modification des Statuts.»

En conséquence de la précédente résolution et du présent procès-verbal, il est décidé à l'unanimité que l'actionnariat de la Société est maintenant composé comme suit:

- METRO LUXEMBURG HOLDING GmbH: (cent trente-quatre) parts sociales.	134
- METRO SECHSTE GESELLSCHAFT FÜR VERMÖGENSWALTUNG mbH: (trois cent soixante-six) parts sociales	366

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa Réduction de Capital, s'élève à environ deux mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 décembre 2006, vol. 440, fol. 35, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007069685/242/160.

(070073557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Merrill Lynch International Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Höhenhof.

R.C.S. Luxembourg B 6.317.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 juin 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007070414/239/12.

(070075472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

A. Lupolux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9011 Ettelbruck, 63, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 96.279.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le seize avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- Madame Rosa de Leo, employée privée, épouse de Monsieur Angelo Lupo, précité, demeurant à B - 4860 Cornesse Pepinster, 278, rue Grand-Ry, et

- Monsieur Angelo Lupo, tuyauteur-soudeur, demeurant à B-4860 Cornesse Pepinster, 278, rue Grand-Ry, ici représenté par Madame Rosa de Leo, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont exposé au notaire instrumentaire ce qui suit:

Que la société dénommée A. LUPOLUX, S.à r.l., avec siège social au 63, rue de Bastogne, L-9011 Ettelbruck, ci-après nommée la «Société», a été constituée suivant acte reçu par le notaire Fernand Unsen, de résidence à Diekirch, en date du 12 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, page 3.900 de l'année 1989, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 96.279 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Marc Cravatte, alors de résidence à Ettelbruck, en date du 26 mai 1999, publié au Mémorial C numéro 573 du 26 juillet 1999.

Que le capital social de la Société est fixé à EUR 49.578,70 représenté par 400 (quatre cents) parts sociales, entièrement libérées.

Que les comparants déclarent être les seuls associés de la Société.

L'activité de la Société ayant cessé, ils déclarent expressément vouloir procéder à sa dissolution.

Que les associés, se désignent comme liquidateurs de la Société, qu'en cette qualité ils requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre ils déclarent que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, ils assument irrévocablement et solidairement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

Que l'actif restant est réparti entre les associés proportionnellement à leurs droits;

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée au(x) gérant(s) de la société;

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.
Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, ès qualités qu'elle agit, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. De Leo, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, Relation: LAC/2007/5490. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 juin 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007070300/202/46.

(070075762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Société d'Assistance Technique et Ecologique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 22.259.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société
qui s'est tenue en date du 15 mai 2007 au siège social de la société*

UNITED CAPITAL CONTROLLERS, établie et ayant son siège social à 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg est nommée commissaire aux comptes de la société en remplacement de EUROPEAN AUDIT SARL avec effet à ce jour.

Le mandat de UNITED CAPITAL CONTROLLERS expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007069253/803/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02213. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

ÖkoWorld Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 52.642.

Auszug aus den Beschlüssen der Sitzung des Verwaltungsrates vom 20. Dezember 2006

Am 20. Dezember 2006 ist der Verwaltungsrat zusammengetreten und hat folgende Beschlüsse gefasst:

- Der Verwaltungsrat nimmt das Ausscheiden des Verwaltungsratsmitgliedes Tjark Goldenstein zum 31. Dezember 2006 zur Kenntnis.

- Der Verwaltungsrat bestellt Herrn Klaus Odenthal als neues Verwaltungsratsmitglied. Herr Klaus Odenthal, geschäftsansässig: Liebigstrasse 11-13, 40721 Hilden/Düsseldorf, Deutschland, tritt die Nachfolge von Herrn Tjark Goldenstein zum 1. Januar 2007 an.

Luxemburg, den 27. April 2007.

Für die Richtigkeit dieses Auszuges

Für ÖkoWorld LUX S.A.

FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

P. Fäth / J.-F. Fortemps

Référence de publication: 2007069256/755/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02161. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Sinequanon General Partner Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 123.705.

In the year two thousand six, on the twenty-ninth of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SINEQUANON GENERAL PARTNER LUXEMBOURG S.A., a société anonyme, having its registered office at 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg, in progress of registration at trade register Luxembourg section B incorporated by deed dated on 14 November, 2006, to be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is held by Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, proxy holder.

The proxy holder requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the three thousand and one hundred (3,100) shares with a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of the articles of Incorporation by addition of the following paragraph, after article 8.

«Notwithstanding anything herein to the contrary, all investment and divestment decisions shall be approved by a vote of 75% of the members of the Board of Directors present or represented at a quarterly board meeting.

All other decisions shall be made in accordance with the quorum and majority requirements provided by law.»

2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

Sole resolution

The meeting decides to amend the articles of Incorporation by addition of the following paragraph, after article 8.

«Notwithstanding anything herein to the contrary, all investment and divestment decisions shall be approved by a vote of 75% of the members of the Board of Directors present or represented at a quarterly board meeting. All other decisions shall be made in accordance with the quorum and majority requirements provided by law.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SINEQUANON GENERAL PARTNER LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg, en voie d'inscription au R.C. Luxembourg section B, constituée suivant acte reçu le 14 novembre 2006, qui sera publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est tenue par Patrick Van Hees, juriste à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, mandataire.

Le mandataire prie le notaire d'acter que:

Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modifier les statuts de la société par ajout du paragraphe suivant, à la suite de l'Article 8:

«Nonobstant toute disposition contraire, toute décision relative à un investissement ou à un dé-investissement devra être approuvée par un vote adopté à la majorité des 75% des membres du conseil d'administration présents ou représentés à une réunion trimestrielle du conseil d'administration. Toutes autres décisions sera prises conformément aux règles de quorums et de majorités prescrites par la loi».

2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier les statuts de la société en ajoutant le paragraphe suivant, à la suite de l'Article 8:

«Nonobstant toute disposition contraire, toute décision relative à un investissement ou à un dé-investissement devra être approuvée par un vote adopté à la majorité des 75% des membres du conseil d'administration présents ou représentés à une réunion trimestrielle du conseil d'administration. Toutes autres décisions sera prises conformément aux règles de quorums et de majorités prescrites par la loi.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Mersch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 janvier 2007, vol. 440, fol. 76, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Mersch, le 15 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007069684/242/78.

(070073554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

L.T.T. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 67.920.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007069424/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03483. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Financière de Lorraine S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 42.467.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 30 Avril 2007

L'assemblée accepte le transfert du siège social du 8, rue de la Grève L-1643 Luxembourg au 34B, rue Philippe II L-2340 Luxembourg.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 30 avril 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007069061/1185/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00469. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

MK Gestion et Participation S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-6665 Herborn, 1, Fleischgaass.

R.C.S. Luxembourg B 100.313.

L'an deux mille sept, le dix-sept avril.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de MK GESTION ET PARTICIPATION S.A., ayant son siège social à L-6665 Herborn, 1, Fleischgaass, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 100.313, constituée originairement sous la dénomination de BOISSONS DE L'EST S.A., suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mars 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 348 du 25 septembre 1991.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 15 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 871 du 12 octobre 2001.

La séance est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Maître Andreas Komninos, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit.

Ladite liste de présence, portant les signatures de l'associé unique et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Constatation que la Société n'a plus qu'un associé unique.
2. Refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions modificatives de la loi du 25 août 2006 ayant prévu la société anonyme unipersonnelle.
3. Décharge aux anciens administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nomination d'un administrateur unique.
5. Nomination d'un commissaire aux comptes.
6. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale constate qu'à l'heure actuelle la Société n'a plus qu'un associé unique.

Deuxième résolution

Suite au constat qui précède, l'associé unique décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions modificatives de la loi du 25 août 2006 ayant prévu, entre autres, la société anonyme unipersonnelle.

Lesdits statuts auront désormais la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme unipersonnelle de droit luxembourgeois sous la dénomination de MK GESTION ET PARTICIPATION S.A.

La Société sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que par les présents statuts.

La durée de la Société est illimitée.

Le siège social est établi à Herborn (commune de Mompach).

Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune de Mompach par simple décision du conseil d'administration et dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La Société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Capital - Actions

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique, statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires ou de l'associé unique, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Assemblées

Art. 5. Lorsqu'il y a un associé unique, celui-ci unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires par les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites dans un procès-verbal.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. L'assemblée générale annuelle pourra, par simple décision, allouer aux administrateurs une rémunération pour l'accomplissement de leurs fonctions

Art. 6. L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quinze du mois d'avril de chaque année à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Les autres assemblées pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Administration et Surveillance

Art. 7. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au mois, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration sera limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Le ou les administrateurs seront élus respectivement désignés par les actionnaires ou par l'associé unique lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués ad nutum. Ils resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la prochaine réunion, procédera à l'élection définitive.

En cas de vacance de la place d'administrateur unique, l'associé unique sera tenu d'y pourvoir immédiatement.

Art. 8. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions prises par les administrateurs sont inscrites dans un procès-verbal.

En cas de conseil d'administration composé d'un administrateur unique, toutes les décisions prises par celui-ci sont inscrites dans un procès-verbal.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires à un ou plusieurs de ses membres ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs) agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

En cas de conseil d'administration composé d'un administrateur unique, celui-ci est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Art. 10. En cas de pluralité d'administrateurs, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou bien par la signature individuelle de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

En cas de conseil d'administration composé d'un administrateur unique, la Société sera engagée par la signature individuelle de celui-ci.

Art. 11. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale ou l'associé unique désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années.

Année Sociale - Bilan - Répartition des Bénéfices

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société, tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté.

L'assemblée générale ou l'associé unique déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique décidant la dissolution de la Société qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.»

Troisième résolution

L'associé unique décide, par vote spécial, de donner décharge aux anciens administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur activité de gestion jusqu'en date de ce jour.

Quatrième résolution

L'associé unique nommé comme administrateur unique avec effet à partir de ce jour, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2012:

Monsieur Marc Kleyr, avocat à la Cour, né à Luxembourg, le 9 septembre 1963, demeurant au 1, Fleeschgaass, L-6665 Herborn.

Cinquième résolution

L'associé unique nommé comme commissaire aux comptes avec effet à partir de ce jour, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2012:

Monsieur Alphonse Weber, conseil fiscal, né à Luxembourg, le 27 août 1945, demeurant au 9, Neie Wee, L-6833 Biver.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Dostert, F. Hübsch, A. Komninos, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 avril 2007, Relation GRE/2007/1815. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007068792/231/184.

(070074744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Chilled Investments 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 80.442.

In the year two thousand seven, on the thirteenth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of CHILLED INVESTMENTS 2 S.A., a joint-stock company in liquidation (société anonyme), incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, number 80.442, incorporated pursuant to a deed of Maître Edmond Schroeder, notary public residing in Mersch, dated January 24th, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 735 dated September 7th, 2001 (hereinafter referred to as the «Company»).

The meeting is held by Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, proxy holder of the shareholders.

The proxy requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list lets appear that the 1,076,564 shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Transfer of the registered office of the Company.

2) Amendment of Article 2, first paragraph of the Company's bylaws, which will henceforth read as follows:

« **Art. 2. first paragraph.** The registered office of the Company is in Luxembourg-city».

After the foregoing was approved by all the shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

With effect as at February 1st, 2007, it is resolved to transfer the registered office of the Company to L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

Second resolution

With effect as at February 1st, 2007, it is resolved to amend the first paragraph of article 2 of the Company's bylaws, which will henceforth read as follows:

« **Art. 2. first paragraph.** The registered office of the Company is in Luxembourg-city».

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le treize mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme en liquidation CHILLED INVESTMENTS 2 S.A., constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège sociale au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée à la section B du Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro 80.442, constituée selon acte reçu par Maître Edmond Schroeder, Notaire de résidence à Mersch, en date du 24 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 735 du 7 septembre 2001 (ci-après la «Société»).

L'assemblée est dirigée par Patrick Van Hees, employé privé à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, mandataire des actionnaires.

Le mandataire prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 1.076.564 actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Transfert du siège social de la Société.
- 2) Modification du premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:
«Le siège social de la Société est à Luxembourg-Ville.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide, avec effet au premier février 2007, de transférer le siège social de la Société au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, avec effet au premier février 2007, de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social de la Société est à Luxembourg-Ville.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, Relation: LAC/2007/3133. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007069667/242/86.

(070073543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**DMF Partners Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Mistimee Holding S.A.).**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 97.994.

—
*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social de la société en date du 13 février 2006 à 18.00 heures*

Décisions

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- de remplacer Monsieur Frédéric Deflorenne dans sa fonction de commissaire aux comptes par la société DATA GRAPHIC S.A., RCS Luxembourg B 42.166, ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007069247/4286/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01440. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Che.Si.Ca. Promotions s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 128.587.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le trente et un mai.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1) La société anonyme CHE.SI.CA. S.A. ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy, en voie d'inscription au R.C.S.L.,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Serge Atlan, administrateur de société, demeurant à Walferdange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 mai 2007.

2) La société anonyme PARGESTION S.A. ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 80.706,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Serge Atlan, prénoté, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 mai 2007.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-dessus, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles vont constituer entre elles.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de CHE.SI.CA. PROMOTIONS s.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet d'acquérir, de gérer, de promouvoir et de vendre directement ou indirectement tous biens mobiliers et immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra également prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, gérer et mettre en valeur ces participations.

Plus généralement, elle pourra accomplir toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou a tous objets similaires ou connexes et susceptibles d'en faciliter l'exécution et le développement,

La société pourra réaliser son objet tant pour elle-même que pour le compte de tiers, ou en participation sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de sociétés ou de groupements d'intérêt économique, de souscription, de commandite, de fusion ou d'absorption, de contrats de franchise, d'avances, d'achat ou de vente de titres et de droits sociaux, de cession ou location de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers ou immobiliers, ou par tout autre mode.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-), divisé en cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 8. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 9. Entre associés les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 11. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs calculées sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

Art. 12. Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- la société CHE.SI.CA. S.A, préqualifiée, cent vingt-trois parts sociales	123
2.- la société PARGESTION S.A, préqualifiée, une part sociale	<u>1</u>
Total: cent vingt-quatre parts sociales	124

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1.- Monsieur Jean-Claude Calisesi, gérant de sociétés, né à Piennes (France), le 22 décembre 1955, demeurant à F-54130 Saint-Max, 3, rue Saint-Livier, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

3.- Le siège social est établi à L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

Le notaire instrumentant a rendu attentives les comparantes au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparantes.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Atlan, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 4 juin 2007. Relation: CAP/2007/1191. — Reçu 124 euros.

Le Receveur ff. (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 13 juin 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007070882/236/109.

(070076602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

Carola Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 27.819.

L'an deux mille sept, le vingt-deux mars.

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer notaire de résidence à Remich.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAROLA INVESTMENT, établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite sous le numéro B 27.819 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 7 mars 1998, publié au Mémorial, sous le numéro 154 de 1988, dont les statuts ont pas été modifiés en dernier lieu par l'assemblée générale ordinaire tenue sous seing privé en date du 12 octobre 1999, publié au Mémorial C, sous le numéro 389 du 28 mai 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Anja Paulissen, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Madame la Présidente nomme secrétaire Anne-Sophie Baranski, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

L'assemblée élit comme scrutateur Frank Jacoby, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses responsabilités.
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, Madame la Présidente expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer à l'assemblée la mise en liquidation de la société.

Passant à l'ordre du jour, Madame la Présidente met aux voix les propositions inscrites à l'ordre du jour et les actionnaires présents ou représentés et ayant droit de vote ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de prononcer la mise en liquidation de la société, à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r.l., avec siège social au 15, rue de la Chapelle à L-1324 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 30.467, liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise. Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements. Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société. Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à sept cents euros (700,- EUR) sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Paulissen, A. S. Baranski, F. Jacoby, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 26 mars 2007, REM/2007/637. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 16 avril 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007069660/5770/65.

(070074098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Rosavent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 128.490.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the sixth of June.

Before Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

The public limited company PARFISO S.A., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 125.133

hereby represented by two of its directors, namely:

- Mr Ivo Kustura, lawyer, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

- Mr Jean Lambert, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may also buy, sell, rent and administer any real estates as well in the Grand Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name ROSAVENT S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euros (€ 12,500.-), divided into one hundred twenty-five thousand (125,000) share quotas of ten cents (€ 0.10) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share.

Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. these interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the shares have been subscribed by the public limited company PARFISO S.A., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 125.133

The shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Transitory disposition

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate 31st of December 2007.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (€ 1,500.-).

Resolutions of the shareholder

1.- Are appointed as managers of the company for an unlimited period:

a) Mr Patrick Bos, master in law, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

b) Mr Ivo Kustura, lawyer, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

c) Mr Jean Lambert, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

d) Mrs Marie-Sibylle Wolf, Client Relationship Manager, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

2.- The company will be validly bound under all circumstances by the joint signatures of two managers.

3.- The registered office is established at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six juin.

Par-devant Maître Henri Beck notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Ivo Kustura, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

- Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination ROSAVENT S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de dix cents (€ 0,10) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par la société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

72813

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (€ 1.500,-).

Décisions de l'associé unique

1.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Patrick Bos, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

b) Monsieur Ivo Kustura, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

c) Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

d) Madame Marie-Sibylle Wolf, chargée d'affaires, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

2.- La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

3.- Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Kustura, J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 7 juin 2007, Relation: ECH/2007/625. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 juin 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007068829/201/255.

(070074456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

AXA Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 35.944.

L'an deux mille sept, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AXA LUXEMBOURG S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35.944, constituée sous la dénomination ROYALE UAP S.A. suivant acte notarié du 28 décembre 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 252 du 22 juin 1991. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant résolution du Conseil d'Administration du 28 novembre 2000, dont le procès-verbal est publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1182 du 18 décembre 2001.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Paul De Cooman, Directeur Général, demeurant à Waterloo (B), qui désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Goffin, Directeur Financier, demeurant à Koksijde (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudine Frutsaert, juriste, demeurant à Bruxelles (B).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Approbation de la fusion de AXA LUXEMBOURG S.A. et de ROYALE BELGE INVESTISSEMENTS en abrégé R.B. INVEST en conformité avec le projet de fusion du 6 février 2007.

2. Augmentation du capital social de la Société de cinquante millions d'euros (€ 50.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-huit millions cinq cent mille euros (€ 38.500.000,-) à quatre-vingt-huit millions cinq cent mille euros (€ 88.500.000,-) par apport de tous les actifs et passifs de ROYALE BELGE INVESTISSEMENTS et émission de

quatre cent cinquante-quatre mille six cent soixante-seize (454.676) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale. Attribution de ces nouvelles actions aux actionnaires de ROYALE BELGE INVESTISSEMENTS.

3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que la présente assemblée générale a été convoquée par lettres recommandées en date du 15 mars 2007.

IV. - Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V. - Que les dispositions relatives aux fusions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales (LSC), ont été respectées savoir:

1. Publication du projet de fusion établi par les conseils d'administration des sociétés qui fusionnent au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, le 12 mars 2007 soit un mois au moins avant la date des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de fusion.

2. Etablissement d'un rapport écrit par les conseils d'administration de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange des actions.

3. Etablissement d'un rapport écrit par un réviseur d'entreprises indépendant pour chacune des sociétés qui fusionnent à savoir par la société ALTER DOMUS S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, Luxembourg, en date du 13 mars 2007 pour la société absorbante et par la société EUROFID S.à r.l., Luxembourg, en date du 13 mars 2007 pour la société absorbée.

4. Dépôt des documents exigés par l'article 267 LSC au siège social des deux sociétés un mois avant la date de la tenue des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une copie du document visé sub 2 restera annexée aux présentes.

Une attestation certifiant le dépôt des documents visés sub 4 restera annexée aux présentes.

L'assemblée générale, après avoir discuté le projet de fusion, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve le projet de fusion entre la Société et la société anonyme ROYALE BELGE INVESTISSEMENTS en abrégé R.B. INVEST, ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 8.779, tel que ce projet de fusion a été publié et approuvé par les organes de la Société.

Conformément à l'article 266 LSC, le projet de fusion a fait l'objet d'un examen de ALTER DOMUS S.à r.l., Réviseurs d'Entreprises, Luxembourg, en date du 13 mars 2007 qui conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences et des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que:

- le rapport d'échange retenu dans le projet de fusion ne présente pas un caractère raisonnable et pertinent;
- la méthode d'évaluation adoptée pour la détermination du rapport d'échange ne soit pas adéquate en l'espèce et les valeurs auxquelles cette méthode aboutit appropriées aux circonstances.»

Une copie de ce rapport restera annexée aux présentes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de cinquante millions d'euros (€ 50.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-huit millions cinq cent mille euros (€ 38.500.000,-) à quatre-vingt-huit millions cinq cent mille euros (€ 88.500.000,-), dont deux millions soixante-douze mille trois cent quatre-vingt-neuf euros quatre-vingt-sept cents (€ 2.072.389,87,-) restent à être libérés, par l'émission de quatre cent cinquante-quatre mille six cent soixante-seize (454.676) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, en rémunération du transfert de l'ensemble du patrimoine de la société ROYALE BELGE INVESTISSEMENTS à la Société.

Les actions nouvelles émises par la Société en contrepartie de l'apport à celle-ci de tous les actifs et passifs de la société ROYALE BELGE INVESTISSEMENTS sont attribués à la société anonyme AXA BELGIUM et à la société anonyme AXA HOLDINGS BELGIUM, en tant qu'actionnaires de ROYALE BELGE INVESTISSEMENTS en raison de 0,0828617 actions de la société absorbante pour une (1) action de la société absorbée.

Les actions nouvellement émises sont nominatives et leur inscription au nom des actionnaires de la société absorbée se fera au registre des actionnaires de la Société dans les huit jours de la publication des assemblées ayant approuvé le projet de fusion au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La fusion entraîne de plein droit et simultanément la transmission universelle tant en ce qui concerne ROYALE BELGE INVESTISSEMENTS, société absorbée et AXA LUXEMBOURG S.A., société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante.

Les opérations de la société absorbée seront considérées du point de vue comptable comme accomplies, pour le compte de la société absorbante, à partir du 1^{er} janvier 2007.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-huit millions cinq cent mille euros (€ 88.500.000,-) divisé en neuf cent cinquante-quatre mille six cent soixante-seize (954.676) actions sans désignation de valeur nominale.»

Constatation

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2, de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, a vérifié et atteste par les présentes l'existence du projet de fusion et tous les autres actes et exigences formelles imposées à la Société par la fusion sous réserve de l'approbation du projet de fusion par l'assemblée générale des actionnaires de la société absorbée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussignée, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. De Cooman, P. Goffin, C. Frutsaert, J. Baden.

Le notaire soussigné déclare que la société AXA LUXEMBOURG S.A. requiert l'exonération prévue à l'article 4-1 de la loi du 3 décembre 1986 ayant pour objet de modifier la loi du 29 décembre 1971.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

Signé: J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007. LAC/2007/5669. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007068825/7241/109.

(070074341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Universal Immobilière, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5402 Assel, 31, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 117.359.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007069019/1488/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF02978. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Cablux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 144, Millewé.

R.C.S. Luxembourg B 81.990.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007069020/1488/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04646. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Immoval Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 63.967.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 30 avril 2007

L'assemblée accepte le transfert du siège social du 8, rue de la Grève L-1643 Luxembourg au 34B, rue Philippe II L-2340 Luxembourg.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 30 avril 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007069064/1185/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00460. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Corporate Network Administration Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 98.767.

Le directeur de la succursale, Monsieur Pearce Roger demeurant au 3, rue de Dippach L-8277 Holzem décide;

Résolution unique

de transférer le siège de la société du
8, rue de la Grève à L-1643 Luxembourg au
34B, rue Philippe II à L-2340 Luxembourg

Luxembourg, le 30 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007069062/1185/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00459. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Global Garden Products Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 22.594.672,50.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 96.423.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire ajournée des actionnaires en date du 24 avril 2007 que:

- Le mandat de M. Tommy Karlsson en tant qu'administrateur de la société est renouvelé pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2010

Luxembourg, le 25 mai 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007069250/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01450. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.
